

REGLEMENTATION BROCANTE
USRoyeBB – 5 MAI 2019

« - Les pro autorisé par l'organisateur et Les particuliers non-inscrits au registre du Commerce et des Sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental ou, pour la ville de Roye, dans l'arrondissement municipal siège de la manifestation. Les modalités d'application du présent alinéa sont fixées par décret en Conseil d'Etat ».

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR VOTRE INSCRIPTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ

- justifier de votre identité (carte d'identité), celle d'un parent pour les enfants mineurs, et de votre adresse pour vous inscrire en qualité d'exposant
- Fiche d'inscription remplie
- règlement par **chèque libellé à l'ordre d'US ROYE BB**

LA GARANTIE SUR LES VICES CACHES :

Rappelons les articles de la loi sur les vices cachés. Ce sont les articles 1641 et suivants du code civil. Ils définissent les responsabilités des vendeurs quand ils savaient qu'il y avait un défaut, et quand ils ne le savaient pas...

Cette loi stipule que la vente peut être annulée si le bien vendu faisait l'objet d'un défaut majeur, inconnu de l'acheteur au moment de la vente.

Il est évident qu'il est très difficile de statuer a posteriori et savoir si le bien avait été vendu comme usagé, ou hors d'état de marche. Disons le tout net, cela fait partie du frisson au moment de l'achat...

Pour les biens de valeurs, suggérez aux clients d'obtenir un reçu mentionnant les coordonnées précises du vendeur à l'aide d'une pièce d'identité ou d'un numéro de SIRET pour les professionnels.

LES VENTES REGLEMENTEES :

La loi régleme une grand nombre de ventes, quelles que soient le mode de vente. De plus, dans le cas particulier du vide grenier, il existe des tentations de vendre des biens non conformes aux règles, sous prétexte que le bien est d'occasion, que le vendeur ne connaît pas bien la réglementation (enfant...) ou bien même parce que le vendeur espère s'en tirer sans problème.

A LA BROCANTE DE ROYE DU 5 MAI 2019, LES EXPOSANTS N'AURONT PAS LE DROIT :

- **DE VENDRE :**
- **DES ANIMAUX :** D'après l'article 276.4 du code rural, les ventes ou dons des animaux de compagnie sont interdites dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrées aux animaux.
- **DES ARMES :** Le danger est évident. Pour les vrais connaisseurs, il existe des bourses spécialisées, où les réglementations sont connues et appliquées.
- **DES CD OU JEUX VIDEOS GRAVES :** Vous les reconnaîtrez facilement. Pas de pochette dans la boîte, ou une pochette mal faite. Un CD avec une face bleue ou verte. Leur vente est strictement interdite.
- **DE LA NOURRITURE :** Pas de nourriture confectionnée « maison ». Cela doit être confectionné par des Professionnels.
- **DE DEPLACER LEUR VEHICULE ou DE QUITTER LEUR EMPLACEMENT AVANT 18 HEURES. FIN DE LA MANIFESTATION pour des raisons évidentes de sécurité.**

HEURE D'INSTALLATION : DE 06 h 00 à 07 h 30

HEURE DE FIN : 18h 00

ATTENTION : Pour les exposants s'installant le jour de la brocante le tarif est de 3 € du ml.

Si l'exposant n'est pas installé pour 8h30, l'USRBB se donne le droit de redistribuer la place .

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DES ORGANISATEURS POUR VOTRE EMPLACEMENT. L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE VOUS REFUSER UN EMPLACEMENT EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT, ET LE DROIT D'INTERROMPRE CETTE BROCANTE EN CAS DE MAUVAIS TEMPS OU AUTRE....

INSCRIPTION BROCANTE - PROFESSIONNELS -
DU 05/05/2019 à ROYE – 80700

ORGANISATEUR : USRoyaBASKETBALL

Adresse : 2 Rue de Bus - 80700 DANCOURT-POPINCOURT - Tél. : 07-67-99-97-94
INSCRIPTION PAR TELEPHONE, COURRIER, MAIL; usrb.roye@gmail.com

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par : Préfecture de

N°Siret (Pro).....

Numéro d'immatriculation de mon véhicule :

Type :

Véhicule installé sur le stand : OUI - NON
Règlement par chèque à l'ordre d'**US ROYE BB** Chèque
(2.50€ ml) *(Rayer la mention inutile)*

Nombre de METRES :
(Minimum 2 ml sans véhicule et 6ml si véhicule laissé sur le stand)

Déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance que toute fausse déclaration préalable de vente au déballage Constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement Prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au Déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est Puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).
- avoir pris connaissance du règlement

- m'engage à laisser l'emplacement propre.

Pour des raisons d'organisation, toute inscription définitive ne pourra donner lieu à modification. (Si vous voulez être avec des amis, prévoyez une SEULE inscription avec le nombre de mètres en conséquence, véhicules compris !!!)
Merci.

Le : SIGNATURE :

